



Royal Formation

S'inscrire au bulletin d'informations : <http://www.royalformation.com/>

PACS, pacte civile de solidarité, international, droit international privé, loi, Etat, code civil, 515-7-1, enregistrement,

**PACS et droit international privé** : loi de l'Etat où le pacte a été enregistré.

Pas de possibilité de volonté contraire, contrairement au mariage international.

Les successions ne sont pas soumises à la loi du lieu de l'enregistrement.

Droit international privé des successions :

- immeubles : loi de situation ;
- meubles : loi du dernier domicile du défunt.

---

**Code civil, article 515-7-1**

Créé par Loi n°2009-526 du 12 mai 2009 - art. 1.

« Les conditions de formation et les effets d'un partenariat enregistré ainsi que les causes et les effets de sa dissolution sont soumis aux dispositions matérielles de l'État de l'autorité qui a procédé à son enregistrement ».